

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2024

**DELIBERATION N°CP2024-  
12/1/4  
DOSSIER N°6677**

**DEMANDES DE SUBVENTION HABITAT "SORTIE  
D'INSALUBRITE"**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Guy MARSALEIX à Laurent DAULNY  
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER  
Hélène PILAT à Delphine CHARTRAIN  
Marie-Thérèse VIALLE à Nicolas SIMONNET

Absent(s) - excusé(s) :

Jean-Jacques LOZACH, Isabelle PENICAUD

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**OBJET : DEMANDES DE SUBVENTION HABITAT "SORTIE  
D'INSALUBRITE"**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU la délibération de l'Assemblée départementale du 27 juin 2011 adoptant le règlement d'aide, et les délibérations du 16 décembre 2013, N°CD2018-02/2/16 du 09 février 2018 et N°CP2024-07/1/6 du 05 juillet 2024 modifiant le règlement d'aide ;*

VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2024-12/1/4 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'octroyer à J.C.M. « propriétaire occupant » une subvention de sortie d'insalubrité d'un montant de **9 670,20 €** (neuf mille six cent soixante-dix euros et vingt centimes) dans le cadre de travaux prescrits pour son logement situé sur la commune de Saint-Agnant de Versillat ;

- d'octroyer à la SCI D.P. « propriétaire bailleur » une subvention de sortie d'insalubrité d'un montant de **16 595,76 €** (seize mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros et soixante-seize centimes) dans le cadre de travaux prescrits pour les deux logements situés sur la commune de Guéret.

Une annexe confidentielle reprenant le nom des bénéficiaires est jointe à la présente délibération.

Dit que la dépense correspondante sera imputée au chapitre DI 204-20422-443-DIL.

**Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**